



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU 31 MARS 2025

CCAS DE  
SAINT-LEGER-LES-VIGNES (44710)

En exercice	11
Présents	8
Pouvoir	3
Votants	10
Date de convocation : 26/03/2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à seize heures trente, les membres de la Commission Administrative dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Patrick GROLIER.

Etaient présents : PATRICK GROLIER, MARYSE MATHOUL, AMÉLIE LAMBERTS, PIERRE BEILVERT, YVETTE LEJAY, ISABELLE PITEUX, DANIELÉ GUILLAUME, MICKAEL DESCHAMPS

Etaient absents : ANIK LESTROHAN WINDAL, VALÉRIE LEJAY, JEAN-PHILIPPE MORIN

Pouvoirs : ANIK LESTROHAN WINDAL (DONNE POUVOIR À YVETTE LEJAY), VALÉRIE LEJAY (DONNE POUVOIR À ISABELLE PITEUX), JEAN-PHILIPPE MORIN (DONNE POUVOIR À DANIELÉ GUILLAUME)

**01 – FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**CCAS CA01-01**

**Rapporteur : Danièle GUILLAUME**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du CCAS de Saint-Léger-les-Vignes dont les résultats sont les suivants :

**Fonctionnement**

Recettes 2024 – Titres émis (A)	1 768,57€
Dépenses 2024 – Mandats émis (B)	7 020,04€
Résultat de l'exercice 2024 (A-B)	-5 251,47€
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2023	+12 665,53€
Solde cumulé – fin d'exercice 2024	+7 414,06€

**Investissement**

Recettes 2024 – Titres émis (A)	0€
Dépenses 2024 – Mandats émis (B)	0€
Résultat de l'exercice 2024 (A-B)	0€
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2023	0€

**Solde cumulé – fin d'exercice 2024****Restes à réaliser**

Investissement :

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de Saint-Léger-les-Vignes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**Hors de la présence de Monsieur Patrick GROLIER, Président du CCAS,**

**Les membres du conseil d'administration, après délibération, à l'unanimité**

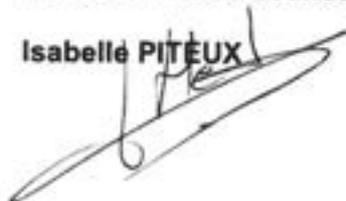
- **APPROUVENT le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de Saint-Léger-les-Vignes,**
- **DONNENT pouvoir à Monsieur le Président du CCAS pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Saint-Léger-les-Vignes,  
Le 09/04/2025

**La secrétaire de séance**

Isabelle PITEUX



**Le Président du CCAS,**

Patrick GROLIER



**Date d'envoi en Préfecture : 10 AVR. 2025**

**Affichée ou notifiée le : 14 AVR. 2025**

*Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication ou de sa notification.*

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU 31 MARS 2025

CCAS DE  
SAINT-LEGER-LES-VIGNES (44710)

En exercice	11
Présents	8
Pouvoir	3
Votants	11
Date de convocation : 26/03/2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à seize heures trente, les membres de la Commission Administrative dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Patrick GROLIER.

Etaient présents : PATRICK GROLIER, MARYSE MATHOUL, AMÉLIE LAMBERTS, PIERRE BEILVERT, YVETTE LEJAY, ISABELLE PITEUX, DANIELÉ GUILLAUME, MICKAEL DESCHAMPS

Etaient absents : ANIK LESTROHAN WINDAL, VALÉRIE LEJAY, JEAN-PHILIPPE MORIN

Pouvoirs : ANIK LESTROHAN WINDAL (DONNE POUVOIR À YVETTE LEJAY), VALÉRIE LEJAY (DONNE POUVOIR À ISABELLE PITEUX), JEAN-PHILIPPE MORIN (DONNE POUVOIR À DANIELÉ GUILLAUME)

**02 – FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR 2025  
CCAS CA01-02**

**Rapporteur : Monsieur le Président du CCAS**

Conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Etant donnés les résultats constatés au compte financier unique, voici la proposition d'affectation du résultat :

	Solde d'exécution 2024 – budget CCAS	Solde des restes à réaliser	Solde total 2024	Proposition affectation du résultat
Fonctionnement	+7 414,06€		+7 414,06€	<u>RF - Article 002</u> : 7 414,06€ <u>RI - Article 1068</u> : 0€
Investissement	0€	0€	0€	

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVENT la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget CCAS 2025 comme suit :**

- Affectation en réserve d'investissement, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 0€.
- Report en section de fonctionnement – article 002 « excédent de fonctionnement », la somme de **7 414,06€**.

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Saint-Léger-les-Vignes,  
Le 09/04/2025

La secrétaire de séance  
Isabelle PITEUX

Le Président du CCAS,  
Patrick GROLIER

**Date d'envoi en Préfecture : 10 AVR. 2025**  
**Affichée ou notifiée le : 14 AVR. 2025**

*Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication ou de sa notification.*

En exercice	11
Présents	8
Pouvoir	3
Votants	11
Date de convocation : 26/03/2025	

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU 31 MARS 2025

CCAS DE  
SAINT-LEGER-LES-VIGNES (44710)

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à seize heures trente, les membres de la Commission Administrative dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Patrick GROLIER.

Etaient présents : PATRICK GROLIER, MARYSE MATHOUL, AMÉLIE LAMBERTS, PIERRE BEILVERT, YVETTE LEJAY, ISABELLE PITEUX, DANIELLE GUILLAUME, MICKAEL DESCHAMPS

Etaient absents : ANIK LESTROHAN WINDAL, VALÉRIE LEJAY, JEAN-PHILIPPE MORIN

Pouvoirs : ANIK LESTROHAN WINDAL (DONNE POUVOIR À YVETTE LEJAY), VALÉRIE LEJAY (DONNE POUVOIR À ISABELLE PITEUX), JEAN-PHILIPPE MORIN (DONNE POUVOIR À DANIELLE GUILLAUME)

03 – FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

CCAS CA01-03

**Rapporteur : Monsieur le Président du CCAS**

Comme chaque année, la commission du CCAS doit examiner et délibérer sur le projet de budget, acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année.

Le budget CCAS présenté se résume ainsi :

Fonctionnement	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	10 200€			10 200€
Recettes	2 785,94€		7 414,06€	10 200€
Investissement	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	0€	0€	0€	0€
Recettes	0€	0€	0€	0€

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention)

**APPROUVENT le budget primitif 2025 du CCAS**

- par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
- par chapitre au niveau de la section d'investissement

**AUTORISENT Monsieur le Président à engager les dépenses et recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

**RAPPELLENT, que par délibération du 14 mars 2023, Monsieur le Président du CCAS est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Saint-Léger-les-Vignes,

Le 09/04/2025

**Le Président du CCAS,**

**Patrick GROLIER**

La secrétaire de séance

Isabelle PITEUX



**Date d'envoi en Préfecture : 10 AVR. 2025**

**Affichée ou notifiée le : 14 AVR. 2025**

*Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication ou de sa notification.*